



Commune de Grimaud

Grimaud, le 03 août 2018,

## Modification de la tarification de l'Eau

La Commune de Grimaud engage un important programme de travaux de modernisation de sa station d'épuration dont le coût d'objectif s'élève à la somme de 20,3 millions d'euros HT.

**Cet effort d'investissement découle de différentes obligations imposées à la commune et qui permettra :**

- L'atteinte des nouveaux rendements épuratoires exigés par les dispositions de l'arrêté du 09 février 2010, adopté en application de Directive Européenne sur l'Eau (2000/60/CE), classant le cours d'eau de la Giscle (lieu récepteur des effluents de la station d'épuration) en « zone sensible » ; Mis en service en 1989, l'actuel ouvrage est dans l'incapacité technique de répondre aux exigences de ces nouvelles normes de traitement ;
- La prise en compte de l'évolution démographique et touristique de la Commune à l'horizon des 20 prochaines années, imposant d'adapter la capacité de traitement de l'ouvrage aux besoins futurs de la population. Ainsi, la capacité épuratoire de la station sera portée de 45 000 à 55 100 équivalents habitants.
- D'adapter et moderniser les réseaux de collecte pour en améliorer l'efficacité d'ensemble.

Au terme d'une procédure de consultation, votée à l'unanimité en Conseil municipal, la Commune a signé le 1er juillet 2018 un contrat concession globale avec la société Grim' Eau (groupe SAUR). Cette concession intègre la conception, la construction et l'exploitation du nouvel ouvrage.

Le financement de ce nouvel équipement repose sur une participation de 190€ HT par an et par abonné.

